

Association des Responsables de Copropriété
7 rue de Thionville - 75019 PARIS

Assemblée générale du 24 juin 2024

Programme d'actions concernant l'année 2025

(Document approuvé par le Conseil d'administration le 13 mai 2024)

1. Déploiement de l'ARC Nationale

L'ARC Nationale souhaite permettre à l'ensemble des adhérents se situant sur le territoire français de pouvoir bénéficier des mêmes services et formations.

A ce titre, sera définie une politique d'implantation de l'ARC Nationale dans les principales régions de France dans lesquelles un nombre important de copropriétés sont présentes.

Par ailleurs, l'ARC Nationale va développer son expertise dans les copropriétés dites en difficulté qui concerne de plus en plus de villes alors que les moyens d'analyse et de redressement font défaut.

2. Actions à destination des adhérents

L'ARC Nationale poursuit son déploiement avec l'acquisition de nouveaux bureaux qui seront opérationnels en milieu d'année 2025.

Ces bureaux permettront d'assurer des sessions de formations au siège, d'augmenter les consultations assurées par nos salariés et experts extérieurs.

Par ailleurs, sera étudiée la possibilité de développer un plateau télé pour permettre de diffuser rapidement des émissions sur des thèmes brûlants de la copropriété.

L'ensemble de ces projets feront l'objet d'une estimation chiffrée et du bien-fondé avant d'être engagée par le conseil d'administration.

3. Accroissement des services proposés à nos adhérents

Compte tenu de l'augmentation du nombre de nos adhérents, il est nécessaire de renforcer le personnel afin de garantir une qualité de service optimale.

Pour cela, seront recrutés aux services :

- juridique : 2 juristes,
- syndics non professionnels : 1 gestionnaire et 1 comptable,
- accueil et administratif : 1 personne,
- service adhésions : 1 personne.

A cela s'ajoute la création d'un nouveau service de communication à destination des adhérents et des instances publiques.

Le développement d'outils numériques se fera en fonction des besoins et attentes de nos différentes catégories d'adhérents.

4. Les actions de groupe

Afin de faire respecter les droits des syndicats de copropriétaires et des copropriétaires, l'ARC Nationale va engager des actions judiciaires de principe à l'égard de grosses structures.

L'intérêt de ces actions est de démontrer les agissements de certains grands groupes, y compris de syndics, qui portent préjudice aux copropriétés et/ou aux copropriétaires sans réel contrôle ou sanctions.

Pour le conseil d'Administration
La Présidente
Elisabeth Poirier